

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2016**

---

**COMPTE RENDU**  
**AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25**  
**DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

---

**L'an deux mille seize, le quatre mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM. PERROT Christian, LANGLOIS Gaston, Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, adjoints  
Mme PECHER Arlette, M. PASQUET Pascal, GUERINEAU Jean-Pierre  
Mmes LUC-ROQUEFORT Marie-Laure, DESCOUT-SAUVAGE Séverine,  
M. BOURY Edouard, MM. DESIRE Serge, REDON Stéphane,

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. DESFORGES Damien à M. DAUGERON François, M. DEVAUX Fabrice à Mme PILLOT-DUPUIS Laurence

EXCUSÉE : Mme DOUARD Maryline

Madame Arlette PECHER est nommée secrétaire de séance.

**I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

M. Christian PERROT, adjoint au maire ouvre la séance et fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2016. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**II- COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Suite à la commission finances du 2 mars 2016, M. PERROT, adjoint au maire chargé des finances présente le détail des comptes administratifs de l'exercice 2015.

Le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2015 se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement : excédent de 451 189.41 €

Section d'investissement : déficit de 302 025.09€

Le résultat définitif cumulé (reports et restes à réaliser compris) pour 2015 est de 149 164.32 €.

Monsieur le Maire souligne les efforts des différents services qui alliés à une gestion rigoureuse ont permis d'économiser 43 799.62 € en dépenses par rapport au compte administratif 2014.

Le budget assainissement se résume de la manière suivante :

Section d'exploitation : excédent de 38 637.47 €

Section d'investissement : excédent de 200 687.01 €

Le résultat définitif cumulé (reports et restes à réaliser compris) pour 2015 est de 239 324.48 €.

Sous la présidence de M. PERROT, premier adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte administratif du budget principal et du budget assainissement pour l'exercice 2015.

**III- COMPTES DE GESTION**

Après présentation des comptes de gestion du budget principal et du budget assainissement par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal et du budget assainissement dressés, pour l'exercice 2015 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelaient ni observation, ni réserve de sa part.

#### **IV- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ASSOCIATIONS DU 24 FEVRIER 2016 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame Laurence PILLOT-DUPUIS prend la parole. La commission des associations réunie le 24 février dernier, s'est prononcée sur la répartition des subventions aux associations pour l'année 2016. Dix-huit associations ont déposé un dossier de demande de subvention.

Les membres de la commission ont fixé le montant des subventions en répondant favorablement aux demandes pour un montant de 14 394.74 €. La demande de l'association Anes en Berry n'a pas été retenue, cette association n'ayant pas son siège social sur la commune. De plus, la commission préfère subventionner les associations sévéroises qui utilisent les services de l'association Anes en Berry afin qu'elles puissent l'indemniser.

La présidente de la commission explique également qu'au vu des demandes raisonnables formulées par les associations, la baisse de 5% appliquée en 2015 n'a pas lieu d'être cette année. Monsieur le Maire précise que l'engagement bénévole associatif au sein de la commune est important et que c'est une manière de le remercier pour toutes les activités proposées et organisées tout au long de l'année.

Il est rappelé que la mise à disposition des salles, le prêt du matériel, la participation des agents pour le transport et le montage des ramées et les autres services sont maintenus. Toutefois, la commission souhaite que pour le bon fonctionnement des services, les besoins pour les manifestations soient recensés au plus juste et que des bénévoles assistent les agents communaux pour la préparation et le rangement des manifestations.

Le Conseil municipal approuve ces décisions et détermine les montants définitifs des subventions pour les associations selon le tableau ci-dessous.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTION 2016</b>
AMIS DE POLLEUR	1 500,00 €
ASGV	400,00 €
BASKET CLUB	600,00 €
ECOLE DE FOOTBALL CANTONALE STE SEVERE	250,00 €
FAMILLES RURALES	1 400,00 €
LES AMIS DE LA TOUR	1 045,00 €
LES COUREURS DE FOND SEVEROIS	500,00 €
SOCIETE DE PECHE	50,00 €
TATI EN FETE	1 000,00 €
TEAM PASSION SOLEX	500,00 €
TENNIS CLUB	700,00 €
ULISS	1 300,00 €
VELO SPORT	400,00 €
VOLANT SEVEROIS	250,00 €
SOCIETE MUSICALE DE SAINTE SEVERE	1 295,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 190.74 €</b>

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2016
BCD	396,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE EMILE CHENON	2 508,00 €
TOTAL	2904 €

De plus, il est décidé d'attribuer une indemnité forfaitaire d'un montant de 300 euros à la compagne du chef de centre des sapeurs-pompiers de Sainte-Sévère décédé le 29 février 2016.

Le Conseil municipal décide également de renouveler la subvention de 400 € à BIP TV pour l'année 2016 et verser 500 € au CCAS pour la contribution financière de la commune dans le cadre de la convention de partenariat avec Initiative Indre pour le Micro-Crédit.

Enfin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejeter la demande de l'ADMR dont le siège social se situe en dehors de la commune.

#### **IV- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 1<sup>er</sup> MARS 2016**

Monsieur Gaston LANGLOIS, adjoint au maire chargé des travaux prend la parole. La commission réunie le 1<sup>er</sup> mars s'est prononcée sur les projets suivants :

1- Mur du lavoir :

Le devis de l'entreprise Olivier services 36 est retenu pour un montant de 4488,60 TTC  
Ce mur étant mitoyen, M. le Maire rencontrera prochainement l'autre propriétaire.

2- Gouttières du stade :

Le devis de l'entreprise FMJ Couverture d'un montant de 2438,59 TTC est retenu.

3- Entretien des Terriers et du camping :

La commission souhaite avoir 3 devis supplémentaires à celui de Cap Vert. L'entreprise Perrot et les ESAT de Vesdun et ASPI seront consultés.

Le Conseil municipal donne pouvoir à la commission travaux pour donner suite à la meilleure offre.

4- Aménagement extérieur salle multi-activités

Le Conseil municipal accepte de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet BiaGéo pour un montant de 9.000 € HT. Les entreprises ATRS, Poulain TP, Berry environnement et Perrot seront consultées.

5- Mur derrière la salle des fêtes

Les devis seront étudiés lors de la prochaine commission travaux.

#### **V- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CADRE DE VIE DU 2 MARS 2016**

Madame Marie-Laure LUC-ROQUEFORT prend la parole et évoque les sujets suivants :

1- Aménagement de la circulation avenue d'Auvergne

Une réunion est programmée le 27 avril prochain avec les riverains et commerçants du n°30 au 48 avenue d'Auvergne.

2- Propreté du village

La borne de propreté canine a été installée place du Champ de Foire et des poubelles ont été commandées afin de remplacer celles qui ont été détériorées l'été dernier pour un montant de 1 914 € TTC.

### 3- Tracé du circuit historique

Une réunion est programmée le 10 mars pour la reconnaissance du parcours de 5 km. La commune doit prendre en charge le coût de la peinture et la réalisation du tracé par un agent. Les autorisations des riverains pour apposer un panneau de 15x11 cm sur leur propriété restent à demander.

### 4- Parking devant le Castel

Un aménagement est nécessaire.

### 5- Jardin d'enfants

Des devis vont être demandés pour un jeu supplémentaire qui s'adressera aux 8-14 ans.

### 6- Signalétique

Des projets de panneaux sont à l'étude notamment pour l'indication du patrimoine historique.

### 7- Projets 2017/2018

Une réflexion est engagée pour l'aménagement des Terriers et du jardin public de manière naturelle.

Monsieur le Maire indique qu'au budget 2016 une ligne de crédits sera réservée à la commission amélioration du cadre de vie pour son fonctionnement.

Un Débat d'Orientation Budgétaire sera programmé en septembre. Il rassemblera les présidents de chaque commission.

## **VI- DEMARCHE ZERO PESTICIDE**

Le Maire est invité à signer la charte d'engagement de la commune relative à l'Opération Zéro Pesticide avec le CPIE BRENNE-BERRY et INDRE NATURE. Elle constitue un engagement de la commune autour des objectifs suivants :

- Protéger l'environnement, notamment les milieux aquatiques, ainsi que la santé des agents ;
- Promouvoir, dans l'entretien des diverses emprises dépendant des communes, des méthodes alternatives qui, outre leur intérêt dans la préservation de l'environnement et de la santé, pourraient avoir une valeur incitative pour d'autres utilisateurs (particuliers, entreprises, autres communes ou collectivités, agriculteurs, etc.) ;
- Aller ainsi vers une réduction des nuisances et des coûts pour la société, consécutifs à l'usage des pesticides : appauvrissement des milieux naturels, dépollution, répercussions sur la santé.

Les engagements pour la commune sont :

- Expérimenter les techniques alternatives aux pesticides qui seront, si possible, étendues progressivement, pour les plus adaptées, sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- Participer aux événements proposés par les associations ;
- Renoncer progressivement sur les emprises communales de toute la ville (voirie, parcs, jardins, massifs végétalisés, terrains de sport et cimetières) à l'usage des pesticides pour le désherbage, la lutte contre les champignons et les ravageurs en recourant aux techniques alternatives disponibles, pour atteindre à terme la suppression totale de ces substances actives ;
- Former le personnel communal affecté à ces travaux d'entretien aux techniques alternatives en recourant aux services d'organismes compétents en la matière. Si la commune fait appel à un prestataire de services, elle devra choisir une entreprise agréée permettant de respecter la présente charte ;
- Organiser et assurer l'information des administrés ;
- Réaliser et communiquer annuellement le bilan d'utilisation des pesticides employés (nature des produits et quantités), ainsi que les méthodes alternatives (curatives et préventives) mises en place ;
- Réaliser et communiquer annuellement le bilan de mise en œuvre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer avec le Président du CPIE BRENNE-BERRY et le Président d'INDRE NATURE une charte d'engagement de la commune relative à l'Opération Zéro Pesticide.

## **VII- TERRAIN RUE FEUSINA**

Le maire est autorisé à signer l'acte d'achat des parcelles A 458 et A459 d'une superficie de 16 686 m<sup>2</sup> pour 54 465 € avec NBD Farms Ste Sévère APS.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude BiaGéo pour la viabilisation de 2 terrains.

## **VIII- MAISON MEDICALE**

Dans le cadre de la mise en place et de l'organisation de la maison médicale, une réunion est programmée avec la Communauté de Communes, le jeudi 10 mars en présence du Directeur et des services de l'Agence Régionale de Santé et du groupe de travail.

## **IX- INDEMNISATION DEPLACEMENTS DES ELUS**

Le Conseil Municipal accepte d'indemniser les frais de mission des élus engagés à l'occasion de réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune lorsque celles-ci se tiennent hors du territoire communal.

## **X- REGULARISATION CHARGES LOCATIVES**

Monsieur DAUGERON rappelle au Conseil Municipal de la prise en charge par la commune de l'entretien annuel des installations de chauffage, notamment des chaudières à gaz, dans les logements communaux par la société Savelys. Après réception de la facture, il s'avère que le coût de ces entretiens a augmenté par rapport à 2015. Vu que cet entretien est à la charge des locataires, il est proposé de réviser le montant des charges des logements communaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, de la façon suivante :

- 56 avenue d'Auvergne, pour un montant de 13,16 € par mois
- 4/A rue de la Caserne, pour un montant de 10,57 € par mois
- 4/B rue de la Caserne, pour un montant de 10,57 € par mois
- 3/A rue Pierre Nauron, pour un montant de 10,57 € par mois
- 3/B rue Pierre Nauron, pour un montant de 10,57 € par mois
- 1/B rue des Canards, pour un montant de 10,57 € par mois
- 1/C rue des Canards, pour un montant de 10,57 € par mois

Cette décision est votée à l'unanimité.

De plus, Monsieur le Maire expose que la MSA Berry Touraine a procédé à une régularisation de l'aide au logement pour le locataire de l'appartement situé 1A rue de la Caserne.

Cette régularisation d'un montant de 1 557,39 € au profit du locataire est versée à la commune en tant que bailleur, il convient donc de restituer cette somme au locataire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **XI- INFORMATIONS DIVERSES**

### **1- Projet TDF :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de son entretien avec la société TDF qui recherche un terrain pour ériger un pylône pour Free.

MM. REDON et GUERINEAU précisent qu'un pylône communautaire existe déjà et que ce projet ne proposera pas de nouvelle technologie, seulement de la GSM. Le Conseil municipal émet des réserves quant à ce projet, toutefois, M. DAUGERON s'engage à se renseigner auprès du Conseil départemental pour préciser si ce pylône proposerait une offre complémentaire de service ou serait en concurrence avec l'existant. Le sujet sera abordé au prochain conseil.

### **2- Déclaration d'Intention d'Aliéner**

M. DAUGERON précise qu'il a renoncé au droit de préemption urbain sur les parcelles AB 95, 96 et 97 situées rue du Saint-Esprit et appartenant à M. Roland LARUELLE.

### **3- Legs de M. DURAND**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les immeubles situés à Tours sont mis en vente.

#### 4- Portage de repas à domicile

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offre était fructueux et que le lot du marché pour la préparation des repas a été attribué à M. Ludovic JOUANNE et le lot 2 pour la livraison à M. Pascal PASQUET.

L'engagement des bénéficiaires est identique à celui du Castel.

Parole aux adjoints :

Gaston LANGLOIS : il informe que le Conseil départemental a pour projet la réfection de la D117 en avril.

Un rendez-vous est fixé le 15 mars pour un projet d'élaboration d'un plan du cimetière.

#### AGENDA :

10/03/2016-19h : Réunion avec les professionnels de santé et les membres du groupe de travail

10/03/2016-18h : Réunion du syndicat intercommunal de transports scolaires

12/03/2016 : loto du basket au gymnase

12/03/2016-20h : Assemblée générale des amis de la Tour

14/03/2016-10h : Réunion de lancement de la démarche zéro pesticide salle de la Chapelle à La Châtre

16/03/2016-10h : défilé costumé des élèves des écoles

17/03/2016-18h : Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs

27/03/2016 : Course de solex et réception Polleur

01/04/2016-20h : Conseil municipal

27/04/2016-19h30 : Réunion avec riverains et commerçants avenue d'Auvergne (du n°30 au n°48) pour organisation du stationnement

01/05/2016 : Ronde du Facteur

09/05/2016-18h : réunion CCAS

13/05/2016-20h : Conseil municipal

---

Fin de séance : 23h35

Le Maire,  
F. DAUGERON

